

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**  
**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU JEUDI 27 JUN 2024 A 19 HEURES**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 21 juin 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 45**

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / WALKER Damien / CHRQUI-MENGEOT Rita / MANCIPOZ André / SELLIER Thierry / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / De MARVAL Josette / MERCIER Luc / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / BOULORD Grégory / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / PELAIN Pascal.

**POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 16**

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / VALIER France-Lise représentée EL HADDAD Khaled / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / CARMANTRAND Caroline représentée par SITBON Frédéric / KAPLAN Isabelle représentée par CHRQUI-MENGEOT Rita / RAHAL May représentée par SELLIER Thierry / DELACROIX Agnès représentée par MERCIER Luc / MUZEAU Rémi représenté par De MARVAL Josette / AGOUMALLAH Boumédienne représenté par SOW Fatoumata / BEAUSSIER Julien représenté par ARNOULD Claire / GASMI Samia représentée par BEKKOUCHE Adda / HEMONET Hervé représenté par DELATTRE Amélie / BINAKDANE M'Hamed représenté par LAFON Carole / TOUMI Délia représentée par LECLERC Patrice / LARIK Leïla représentée par PELAIN Pascal.

**ABSENTS : 19**

HAMIDA Abdelkader / SAVRY Gilles / BOURDIER-CHAREF Angéline / FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / GUILLOT-NOEL Christophe / KHOURY Armand / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MARE Guillaume / ISABEY Eric / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / NARBONNAIS Valentin.

**EXCUSE : 0**

**PARTIS EN COURS DE SEANCE : 3**

MOUMNI Dounia / HADDOUCHE Bachir / PELAIN Pascal (partis à 20h45).

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine passe à l'examen des projets de délibérations.

## I - RESSOURCES HUMAINES - COMMANDE PUBLIQUE

2024/S04/001 Approbation du contrat d'adhésion de l'EPT Boucle Nord de Seine au régime d'assurance chômage proposé par l'URSSAF Ile-de-France.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

2024/S04/002 Adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/003 Cession de véhicules et de matériels non utilisés en en l'état - Vente sur le site en ligne de vente aux enchères « AGORASTORE ».

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## II - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024/S04/004 Approbation du contrat de vente d'huiles alimentaires usagées (HAU) collectées par la déchèterie de Gennevilliers à conclure entre l'EPT Boucle Nord de Seine et la société QUATRA FRANCE SARL.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## III - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2024/S04/005 Adhésion et désignation d'un représentant de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au conseil d'administration de l'association « Ecole de Production d'Argenteuil » dénommée « Factory Academy ».

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## IV - ENVIRONNEMENT ET MOBILITES

2024/S04/006 Approbation du Schéma des Mobilités Actives Territorial (SMAT) de Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## V - AMENAGEMENT URBAIN

2024/S04/007 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (57 voix pour, 3 contre (Mme Marine CHAILLOUX, M. Fabien BENEDIC, M. Nicolas BOUGEARD), M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote)).**

2024/S04/008 Engagement d'une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville d'Argenteuil dans le périmètre des îlots de la concession d'aménagement multisites Porte Saint Germain / Berges de Seine et définition des objectifs et des modalités de la concertation.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/009 Délégation du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité à la commune d'Asnières-sur-Seine en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/010 ZAC Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine - Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée section BC 503 sise 248-250, avenue des Grésillons appartenant à l'aménageur CITALLIOS.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et M. Rémi MUZEAU ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/011 ZAC Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine - Garantie d'emprunt de 80 % d'un prêt de 7 500 000 euros sollicité auprès de la Banque Postale par CITALLIOS.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et M. Rémi MUZEAU ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/012 Cession à la commune de Clichy-la-Garenne des parcelles situées rue Morel / Boulevard du Général Leclerc et de la promesse synallagmatique de vente conclue entre la société CHAMPAI et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/013 Définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable à la création de d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) « du Petit Colombes » à Colombes.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2024/S04/014 Avis de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine relatif à la demande d'autorisation environnementale du projet « METHA VALO 92 » à Gennevilliers.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (54 voix pour, 3 contre (Mme Marine CHAILLOUX, M. Fabien BENEDIC, M. Nicolas BOUGEARD), M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote)).**

2024/S04/015 Approbation de l'acquisition des lots n°165, 166 et 167 de la copropriété de l'ilot du Mail cadastrée section I numéros 314, 316 et 317, correspondant à trois boxes de parking, sis 1, place André Malraux à Villeneuve-la-Garenne, appartenant à l'indivision ROCHON, Monsieur Jacques ROCHON et Monsieur Gilles ROCHON.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

## VI - HABITAT

2024/S04/016 Clichy-la-Garenne - 46, rue du Landy - Lots de copropriété n°18 et 27 - Acquisition auprès de la SCI MANOLA.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

## VII - COMMUNICATIONS

2024/S04/017 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.**

2024/S04/018 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et dix minutes.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 28 juin 2024.



**Patrick CHAIMOVITCH,**

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).*

*Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.*